



**Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial**

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle  
d'évaluation des programmes  
du Collège Cumberland**

Mai 2025

Québec, le 14 juillet 2025

Monsieur Philippe Taza  
Président et directeur général  
Collège Cumberland  
6560, avenue de l'Esplanade, bureau 204  
Montréal (Québec) H2V 4L5

**Objet : *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes***

Monsieur le Président et Directeur général,

Lors de sa réunion du 14 mai 2025, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) du Collège Cumberland, adoptée par son conseil d'administration le 13 mars 2025. L'examen, réalisé conformément à la troisième édition (mars 2020) du cadre de référence de l'évaluation des PIEP, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente du 21 mars 2024, la Commission avait jugé la politique partiellement satisfaisante. Elle recommandait au Collège « de présenter, pour chaque mode d'évaluation choisi, les étapes entourant la planification, la réalisation et le suivi de l'évaluation. » La politique fait désormais état de trois différents modes d'évaluation, soit l'évaluation en continu/annuelle, l'évaluation ponctuelle ciblée et l'évaluation en profondeur. La Commission constate que les étapes entourant la planification, la réalisation et le suivi des travaux d'évaluation sont présentées pour les trois modes d'évaluation. De plus, la politique prévoit, pour tous les modes d'évaluation, la consultation des professeurs concernés sur la planification, la réalisation et le suivi des travaux d'évaluation. En outre, la politique inclut maintenant des règles de diffusion des résultats qui assurent le respect du caractère confidentiel des renseignements nominatifs pour les trois modes d'évaluation. La Commission considère que le Collège a donné des suites satisfaisantes et elle lève donc cette recommandation.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission considère que la politique est désormais **entièrement satisfaisante**. Cette politique répond à chacun des

critères (conformité, cohérence, clarté). Sa mise en œuvre devrait contribuer à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

**Original signé**

Denis Rousseau

c. c. : Emmanuel Martin-Jean, Direction des études